



Exemples de Remboursement

	Tarif le plus souvent facturé, ou tarif réglementé	Base de remboursement de la sécurité sociale (BR)	remboursement assurance maladie obligatoire (AMO)	remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge	ESSENTIEL		CONFORT		OPTIMUM	
								remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge	remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge
Hospitalisation											
Forfait journalier hospitalier (hébergement)	20 € (15€ en service psychiatrique)	0,00 €	0,00 €	20 € (15€)	0,00 €	20 € (15€)	0,00 €	20 € (15€)	0,00 €	20 € (15€)	
Chambre particulière (sur demande du patient)	Non Connus (NC)	Non remboursé	Non remboursé	30 € / jour	Selon contrat	50 € / jour	Selon contrat	75 € / jour	Selon contrat	Selon contrat	
Séjours avec actes lourds L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé											
Exemple d'une opération chirurgicale de la cataracte, en secteur privé											
Frais de séjour	Different selon public / privé	BR	BR - 24 €	24 €	0 €	24 €	0 €	24 €	0 €	24 €	
Frais de séjour en secteur privé	838,98 €	838,98 €	814,98 €	24,00 €	0,00 €	24,00 €	0,00 €	24,00 €	0,00 €	24,00 €	
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO	Dépassements maîtrisés	BR	100 % BR	Dépassements si prévus au contrat	Selon contrat	Dépassements si prévus au contrat	Selon contrat	Dépassements si prévus au contrat	Selon contrat	Selon contrat	
Opérations en secteur privé : honoraires chirurgien	443,00 €	271,70 €	271,70 €	0,00 €	171,30 €	135,85 €	35,45 €	171,30 €	0,00 €	0,00 €	
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libres	BR	100 % BR	Dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100 % BR)	Selon contrat	Dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100 % BR)	Selon contrat	Dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100 % BR)	Selon contrat	Selon contrat	
Opération en secteur privé : honoraire chirurgien	486,00 €	271,70 €	271,70 €	0,00 €	214,30 €	135,85 €	78,45 €	214,30 €	0,00 €	0,00 €	
Séjours sans acte lourd L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs horaires sont facturés séparément dans le secteur privé											
Exemple d'un suivi d'une pneumonie ou pleurésie pour un patient de plus de 17 ans, en hôpital public											
Frais de séjour	Different selon public / privé	BR	80 % BR	20 % BR	0 % BR	20 % BR	0 % BR	20 % BR	0 % BR	0 % BR	
Frais de séjour en secteur public	3 754,00 €	3 754,00 €	3 003,20 €	750,80 €	0,00 €	750,80 €	0,00 €	750,80 €	0,00 €	0,00 €	
Soin courants											
Honoraires médecins secteur 1 (généralistes ou spécialistes)	Tarif de convention	BR	70 % BR -2€*	30 % BR	2 € de participation forfaitaire*	30 % BR	2 € de participation forfaitaire*	30 % BR	2 € de participation forfaitaire*	2 € de participation forfaitaire*	
Ex : consultation médecin traitant généraliste pour un patient de plus de 18 ans	30,00 €	30,00 €	19,00 €	9,00 €	2 € de participation forfaitaire* 0,00 €	9,00 €	2 € de participation forfaitaire* 0,00 €	9,00 €	2 € de participation forfaitaire* 0,00 €	2 € de participation forfaitaire* 0,00 €	
Ex : consultation pédiatrie pour enfant de 2 à 6 ans	35,00 €	35,00 €	24,50 €	10,50 €	2 € de participation forfaitaire* 12,00 €	12,00 €	2 € de participation forfaitaire* 12,00 €	12,00 €	2 € de participation forfaitaire* 12,00 €	2 € de participation forfaitaire* 12,00 €	
Ex : consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc...)	40,00 €	40,00 €	26,00 €	12,00 €							
Honoraires médecins OPTAM ou OPTAM-CO adhérents	Dépassements maîtrisés	BR	70 % BR -2€*	30 % BR + dépassement si prévu au contrat	2 € de participation forfaitaire* + dépassement si prévu au contrat	30 % BR + dépassement si prévu au contrat	2 € de participation forfaitaire* + dépassement si prévu au contrat	30 % BR + dépassement si prévu au contrat	2 € de participation forfaitaire* + dépassement si prévu au contrat	2 € de participation forfaitaire* + dépassement si prévu au contrat	
Ex : consultation pédiatrie pour enfant de 2 à 6 ans	50,00 €	35,00 €	24,50 €	10,50	15,00 €	25,50	0,00 €	25,50	0,00 €	0,00 €	
Ex : Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc...)	53,00 €	40,00 €	26,00 €	12,00 €	15,00 €	27,00 €	0,00 €	27,00 €	0,00 €	0,00 €	
Honoraires médecins secteur 2 adhérents OPTAM ou OPTAM-CO (non)	Dépassements libres	BR	70 % BR -2€*	30 % BR + dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100 % BR)	2 € de participation forfaitaire* + dépassement selon contrat	30 % BR + dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100 % BR)	2 € de participation forfaitaire* + dépassement selon contrat	30 % BR + dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100 % BR)	2 € de participation forfaitaire* + dépassement selon contrat	2 € de participation forfaitaire* + dépassement selon contrat	
Ex : consultation pédiatrie pour enfant de 2 à 6 ans	62,00 €	23,00 €	16,10 €	6,90 €	39,00 €	13,80 €	32,10 €	25,30 €	20,60 €		
Ex : Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc...)	66,00 €	23,00 €	16,10 €	6,90 €	45,00 €	13,80 €	38,10 €	25,30 €	26,60 €		
Matériel médical	Tarif moyen facturé	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	40 % BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	40 % BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	Selon contrat	
Ex : achat d'une paire de bêquilles	26,71 €	24,40 €	14,64 €	9,76 €	2,31 €	12,07 €	0,00 €	12,07 €	0,00 €	0,00 €	

*Depuis le 15 mai 2024, le montant de la participation forfaitaire s'élève à 2€.

**tarif en vigueur issus de la convention médicale signée le 4 juin 2024 et publiée au JORF du 21 juin 2024

Tableau issu de l'avis du CCSF du 11 mai 2021 - lisibilité des contrats d'assurance complémentaire santé

contrat d'assurance santé responsable	Tarif le plus souvent facturé, ou tarif réglementé	Base de remboursement de la sécurité sociale (BR)	remboursement assurance maladie obligatoire (AMO)	ESSENTIEL		CONFORT		OPTIMUM	
				remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge	remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge	remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge
Dentaire									
soins et prothèses 100% santé	honoraires limite de facturation (HLF)	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement dans la limite du plafond des honoraires	0,00 €	40 % BR + dépassement dans la limite du plafond des honoraires	0,00 €	40 % BR + dépassement dans la limite du plafond des honoraires	0,00 €
Ex : pose d'une couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires (HBLD634)	515,00 €	120 €	72,00 €	443,00 €	0,00 €	443,00 €	0,00 €	443,00 €	0,00 €
Soins (hors 100 % santé)	tarif de convention	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement si prévu au contrat	selon contrat	40 % BR + dépassement si prévu au contrat	selon contrat	40 % BR + dépassement si prévu au contrat	selon contrat
Ex : détartrage	43,38 €	43,38 €	26,03 €	17,35 €	0,00 €	17,35 €	0,00 €	17,35 €	0,00 €
Prothèses (hors 100 % santé)	Prix moyen national	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement si prévu au contrat	selon contrat	40 % BR + dépassement si prévu au contrat	selon contrat	40 % BR + dépassement si prévu au contrat	selon contrat
Ex : couronne céramo-métalliques sur molaires	561,99 €	120,00 €	72,00 €	78,00 €	411,99 €	228,00 €	261,99 €	288,00 €	201,99 €
Orthodontie (moins de 16 ans)	prix moyen national	BR	100 % BR	Dépassement si prévu au contrat	selon contrat	Dépassement si prévu au contrat	selon contrat	Dépassement si prévu au contrat	selon contrat
Ex traitement par semestre (6 max)	714,10 €	193,50 €	193,50 €	48,38 €	472,23 €	290,25 €	230,35 €	387,00 €	133,60 €
Optique									
Équipement 100 % santé	Prix limite de vente (PLV)	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement dans la limite des PLV	0,00 €	40 % BR + dépassement dans la limite des PLV	0,00 €	40 % BR + dépassement dans la limite des PLV	0,00 €
ex : verres simples et monture	42,50 € (par verre) + 30 € (monture)	12,75 € (par verre) + 9 € (monture)	7,65 € (par verre) + 4,40 €	34,85 € (par verre) + 24,60 €	0,00 €	34,85 € (par verre) + 24,60 €	0,00 €	34,85 € (par verre) + 24,60 €	0,00 €
ex : verres progressifs et monture	90 € (par verre) + 30 € (monture)	27 € (par verre) + 9 € (monture)	16,20 € (par verre) + 5,40 €	73,80 € (par verre) + 24,60 €	0,00 €	73,80 € (par verre) + 24,60 €	0,00 €	73,80 € (par verre) + 24,60 €	0,00 €
Équipement (hors 100 % santé)	Prix moyen national	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat	40 % BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat	40 % BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat
ex : verres simples et monture	112 € (par verre) + 148 € (monture)	0,05 € par verre + 0,05 €	0,03 € par verre + 0,03 €	99,91 €	272,00 €	149,91 €	222,00 €	249,91 €	122,00 €
ex : verres progressifs et monture	246 € (par verre) + 148 € (monture)	0,05 € par verre + 0,05 €	0,03 € par verre + 0,03 €	199,91 €	440,00 €	299,91 €	340,00 €	449,91 €	190,00 €
Lentilles	Prix moyen national	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Prise en charge si prévu au contrat	selon contrat	Prise en charge si prévu au contrat	selon contrat	Prise en charge si prévu au contrat	selon contrat
Forfait annuel	NC	Non remboursé (dans le cas général)	non remboursé (dans le cas général)	0,00 €	selon contrat	150,00 €	selon contrat	200,00 €	selon contrat
Chirurgie réfractive	Prix moyen national	Non remboursé	Non remboursé	Prise en charge si prévu au contrat	selon contrat	Prise en charge si prévu au contrat	selon contrat	Prise en charge si prévu au contrat	selon contrat
Ex : opération corrective de la myopie	NC	Non remboursé	Non remboursé	0,00 €	selon contrat	350,00 € / œil	selon contrat	550,00 € / œil	selon contrat
Aides auditives									
Équipement 100 % santé	Prix limite de vente (PLV)	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement dans la limite des PLV	0,00 €	40 % BR + dépassement dans la limite des PLV	0,00 €	40 % BR + dépassement dans la limite des PLV	0,00 €
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	950,00 €	400,00 €	240,00 €	710,00 €	0,00 €	710,00 €	0,00 €	710,00 €	0,00 €
Équipement (hors 100 % santé)	Prix moyen national	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat	40 % BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat	40 % BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	1 515,00 €	400,00 €	240,00 €	160,00 €	1 115,00 €	610,00 €	665,00 €	1 060,00 €	215,00 €

1 : Les exemples de remboursements sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés

2 : les contrats sont dits "responsables" quand ils respectent des obligations fixées par la réglementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prise en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé

3 : La BR est un tarif de "référence" fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un % de la BR, à taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire

4 : Prix limite de vente

Ce document présente des exemples de remboursements en euros par l'assurance maladie et par votre contrat complémentaire santé, parmi les cas les plus fréquents et selon le niveau de couverture choisi. Il ne correspond pas forcément à vos besoins ou à votre situation mais, il vous permettent de comprendre, choisir ou comparer les tableaux de garanties. Ils ne peuvent se substituer aux documents contractuels qui seuls engagent l'organisme de complémentaire santé. Ils ont été construits sur la base des données communiquées par l'assurance maladie obligatoire et en s'appuyant sur le Glossaire de l'assurance complémentaire santé édité par l'UNOCAM.
(<https://unocam.fr/ressources/documents-a-télécharger/>)

MACSF assurances - SIREN N° 775 665 631

Société d'Assurance Mutuelle | Entreprise régie par le Code des Assurances

Siège social : cours du Triangle, 10 rue de Valmy, 92800 PUTEAUX

Adresse postale : 10 cours du Triangle de l'Arché, TSA 70400, 92919 LA DEFENSE CEDEX | France

A.L.A.P. | Association Libérale d'Assurance et de Prévoyance | Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social : 11, rue Brunel, 75017 PARIS

Référence MACSF Tableau d'exemples Contrats Santé responsable - janvier 2026